



Cumul d'emploi temps plein et temps partiel

Par **Angie85**, le **24/06/2014** à **15:04**

Bonjour ,

je suis à la recherche d'un emploi saisonnier ou autre ...Je travaille 2 ou 3 samedis par mois en cdi depuis 2ans et demi dans la vente sur un marché . En saison il est impératif que je travaille le samedi ,en industrie les horaires 3x8 peuvent me faire travailler dans la nuit du vendredi au samedi . Je me sent "bloquée " dans mes démarches . Il aurait 'il une solution pour que je ne soit pas obligée de démissionner ? Cet emploi me plait et mes employeurs comptent sur moi.

Merci de votre réponse . Mme Girard .

Par **P.M.**, le **24/06/2014** à **16:10**

Bonjour,

Vous pouvez cumuler plusieurs emplois mais à condition de ne pas pas dépasser les durées maximales de travail qui sont, sauf dérogation de :

- 10 heures par jour
- 48 heures par semaine
- 44 heures en moyenne sur une période de 12 semaines consécutives

Le salarié doit avoir un repos quotidien de 11 heures consécutives au minimum et un repos hebdomadaire de 24 heures auquel s'ajoute le repos quotidien...